

PLATEFORME CADRES ADMINISTRATIFS

JUIN 2007



Cadres administratifs

Axe métier

1) En commun aux deux corps

Mobilité

Améliorer les règles de publications de postes

Pôles

- Définition du rôle de chacun des acteurs au sein du pôle : quelle place pour le cadre administratif avec le cadre soignant et le médecin Coordonnateur de Pôle ?
- Respect de procédures de nomination et de fin de missions
- Formation commune avec les cadres de santé et les médecins
- Définition claire de rôle et de la place des cadres administratifs référents des pôles

2) Pour les ACH

La reconnaissance des responsabilités des ACH passe par une étude exhaustive des rôles et des responsabilités exercées par les cadres administratifs

3) Attachés d'Administration Hospitalière

La reconnaissance des AAH passe par une réelle fluidité dans l'accès à la promotion

Cadres administratifs

Axe statutaire

1. Commun aux deux corps

- Suppression de la notation
- Evaluation professionnalisée basée sur la fixation d'objectifs et la mesure des résultats
- Régime de prime basé sur une part fixe liée au grade et aux responsabilités occupées et une part variable liée aux résultats

2. Statut des Adjoints des Cadres

- Objectifs
 - reconnaître le rôle d'encadrement
 - valoriser les responsabilités,
 - dynamiser la gestion du corps
 - moderniser l'architecture statutaire et le régime indemnitaire
- Dispositif
 - appellation du corps : cadres administratifs
 - recrutement BAC + 2
 - Modalité du concours revues et modernisées (VAE, RAEP)
 - classement en CII en un grade

Cadres administratifs

1. Statut des Attachés d'Administration Hospitalière

– Objectif

- faire face au déficit démographique attendu
- donner à ce corps les outils pour assumer l'accroissement de ses responsabilités
- dynamiser la gestion du corps
- finaliser la transposition du statut des Attachés de la FPE vers celui des AAH

– Dispositif

- refondre le dispositif de formation d'adaptation à l'emploi
- revoir les règles de choix de poste
- créer l'emploi fonctionnel en haut de grille
- évaluation et nouveau régime de primes valorisant aussi l'expertise (marchés...)
- élargir les passerelles vers d'autres corps et les autres fonctions publiques
- Intégration des contractuels